



Vaudreuil-Dorion

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Licence animale : une nouvelle plateforme d'enregistrement à même le site Web de la Ville

Vaudreuil-Dorion, le 16 décembre 2020 – Un tout nouveau service en ligne a été ajouté au site Web de la Ville de Vaudreuil-Dorion. La plateforme de licence animale permet aux citoyens de procéder à l'enregistrement de leur animal de compagnie, au paiement et au remplacement de la licence, en plus de mettre à jour leurs coordonnées ou de signaler un chien potentiellement dangereux.

Cette nouvelle façon de faire vient grandement faciliter le processus d'enregistrement. En effet, une fois le paiement effectué (15 \$ pour un chien, 10 \$ pour un chat), la médaille peut être livrée gratuitement par la poste directement au domicile du résident. À noter que les citoyens ayant déjà payé la licence de leur animal n'auront pas à déboursier de nouveau les frais et qu'aucune médaille n'est remise pour la mise à jour d'un enregistrement. Ils sont dès maintenant invités à créer leur compte sur la plateforme et à s'assurer que leur dossier est à jour.

Micropuçage

Le conseil municipal a adopté en mai dernier le Règlement complémentaire concernant les chiens, rendant désormais obligatoire le micropuçage des chiens. Au moment de l'enregistrement, les propriétaires doivent fournir le numéro de la micropuce, de même que la preuve de vaccination de leur chien.

Les citoyens ont jusqu'au 30 juin 2021 pour se conformer à cette exigence. À cet effet, la Ville offre une subvention de 10 \$ pour l'implantation de la micropuce réalisée par un vétérinaire dont l'entreprise se situe à Vaudreuil-Dorion. Les détails se trouvent sur le site Internet de la Ville (section Animaux).